

Initiatives ministérielles

sans droit de vote enlève toute signification à la proposition.

• (1110)

En ce qui concerne la privatisation, réfléchissons un peu à la déclaration qu'avait faite l'honorable premier ministre à l'ancien président de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec pour l'assurer qu'Air Canada n'était pas à vendre. Les journaux en avaient parlé abondamment parce que, à l'époque, bon nombre d'entre nous, députés de l'opposition, disions être d'avis que le gouvernement était sur le point de privatiser Air Canada. Le premier ministre avait déclaré officiellement: «Je donne ma parole et je le dis une fois pour toutes au président de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec, ainsi qu'à tous les Canadiens: Air Canada n'est pas à vendre.» Voilà ce qu'il avait dit. Sa déclaration avait fait la manchette partout au Canada. Ainsi on pouvait faire confiance au premier ministre. Sa déclaration était très claire.

M. Boudria: Avez-vous dit: «faire confiance au premier ministre»?

M. Riis: Certains demandent si je viens vraiment de citer le premier ministre. Oui, c'est exact. Je l'ai cité parce que tout de suite après cette déclaration, le gouvernement a commencé à vendre certains segments d'Air Canada. Il a commencé à privatiser Air Canada.

M. Langlois: Non, on a vendu des actions de la société, mais non la société. L'actif de la société n'a pas été vendu. Il y a une distinction.

M. Riis: Mon collègue d'en face dit que non, qu'on a vendu des actions de la société au secteur privé. On peut tergiverser sur ce point précis, mais je crois honnêtement que, à l'époque, le premier ministre a prétendu qu'Air Canada ne serait pas privatisée alors qu'en fait, le processus était déjà entamé. Peu importe ce que dit le premier ministre, le gouvernement déclare que l'on va procéder de façon tout à fait différente. À mon avis, on ne se trompe pas en disant que le comportement du gouvernement en matière de privatisation est très éloquent.

Lors des discussions sur le libre-échange, le premier ministre a soutenu à maintes reprises que les programmes sociaux ne seraient pas modifiés parce qu'il s'agissait d'un dépôt sacré. Je suppose qu'il faisait aussi allusion aux allocations familiales qui étaient un dépôt sacré et qui, selon lui, ne devaient jamais être modifiées. Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il a totalement abandonné les allocations familiales, qui ont maintenant disparu. On ne peut prétendre qu'un programme est sacré puis, le

lendemain, l'abandonner complètement. C'est le genre d'hypocrisie qu'on a souvent eu l'occasion de constater chez le gouvernement. Indépendamment de ce que celui-ci peut prétendre, les gens hésitent à faire confiance à ce gouvernement.

Je dois reconnaître que le député de Calgary, qui est l'actuel ministre responsable des postes, s'exprime très honnêtement lorsqu'il prend la parole. Il a eu le courage de dire qu'il espérait que le gouvernement privatise cette société. Le ministre a fait cette déclaration et il faut la prendre au sérieux, parce que celui-ci a tendance à s'exprimer avec beaucoup de vigueur. Puisque le ministre a fait cette déclaration, on peut supposer que le gouvernement va y donner suite.

Mon parti et moi-même nous opposons à ce projet de loi parce qu'on prétend que cette mesure va amener la paix dans les relations employeur-employés. Le ministre responsable des postes dit que le projet de loi C-73 vise uniquement à rendre les employés fiers de faire partie de cette société.

Examinons les faits. Au moment où je vous parle, plus de 100 000 griefs ont été présentés à la Société canadienne des postes. Or, la société ne compte même pas 100 000 employés. Cela signifie qu'il y a plus de griefs que d'employés. Quiconque s'y connaît le moins en relations patronales-syndicales vous dira qu'un tel nombre de griefs non réglés est probablement le meilleur indice de la situation qui prévaut au sein de cette société. Ce chiffre est presque incroyable.

En fait, cela équivaut presque à deux griefs pour chaque employé. C'est donc pure folie de la part du ministre responsable des postes de supposer que le fait d'offrir aux employés une participation de 10 p. 100 dans la société, sans compter qu'il s'agirait d'actions sans droit de vote, assainirait le climat et dissiperait le ressentiment qui prévaut.

• (1115)

Il suffit de regarder ce qui s'est passé lors de la dernière grève des postes. Même si le Syndicat des postiers du Canada s'était engagé à distribuer les chèques du gouvernement durant l'arrêt de travail, la Société canadienne des postes a refusé afin d'empêcher le SPC de gagner de la popularité. On se souviendra que, au lieu de cela, les personnes âgées et les personnes handicapées ont été forcées de faire la queue dehors pendant des heures aux points de distribution pour avoir leur chèque. Souvent, après avoir attendu longtemps, les gens finissaient par